



Assemblée générale

Distr. générale
21 février 2002

Cinquante-sixième session
Point 105 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/56/568)]

56/209. Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 53/169 du 15 décembre 1998, 54/231 du 22 décembre 1999 et 55/212 du 20 décembre 2000 sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹;
2. *Prend note* des délibérations du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002²;
3. *Souligne* qu'il est important de continuer d'examiner quant au fond la question de la mondialisation et de l'interdépendance;
4. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter un rapport, à sa cinquante-septième session, sur la mondialisation et l'interdépendance, à la lumière notamment des conclusions de la Conférence internationale sur le financement du développement;
5. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-septième session la question intitulée « Mondialisation et interdépendance ».

*90^e séance plénière
21 décembre 2001*

¹ A/56/445.

² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément n° 28 (A/55/28)*, deuxième partie; *ibid.*, *Supplément n° 28A (A/55/28/Add.1)*; *ibid.*, *Supplément n° 28B et rectificatif (A/55/28/Add.2 et Corr.1)*; et *ibid.*, *cinquante-sixième session, Supplément n° 28 et rectificatif (A/56/28 et Corr.1)*.